

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE D'ALLONDAZ

Séance du 7 janvier 2022

Date de convocation : 31 décembre 2021

Membres en exercice : 11 Le sept janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 6 Mesdames Sophie DUC, Frédérique DUC, Laëtitia ODILE, Anne-Laure CLOS-ARCEDUC et Alice TOURREILLE,
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON,
Robert BURDIN, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 5 Mesdames Sophie DUC, Laëtitia ODILE
Messieurs Ludovic BARBONI, Cédric BOIRON, Robert BURDIN.

Membres représentés : 4 Monsieur Robert BURDIN par Monsieur Didier ORTHOLLAND
Madame Laëtitia ODILE par Madame Anne-Laure CLOS-ARCEDUC
Monsieur Cédric BOIRON par Monsieur James BLANC
Monsieur Ludovic BARBONI par Madame Alice TOURREILLE

Secrétaire de séance : James BLANC

Abstention : Pour : 10 Contre :

n°001*2022 Objet : Décision modificative budgétaire numéro 3 sur le budget 2021

Madame le maire informe à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification budgétaire numéro 3 qui déséquilibrait le budget, de la façon suivante :

**Chapitre 64 Personnel titulaire
Dépense de fonctionnement**

6411 Personnel titulaire - 0.11 €

**Chapitre 66 Charges financières
Dépenses de fonctionnement**

666111 Intérêts réglés à l'échéance + 0.11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées

Ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,
Le maire
Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20220107-200-2022-DE001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2022

Affichage : 12/01/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

